

# 17 octobre 2008

## Journée mondiale du refus de la misère

### LES MOTS DES MINISTRES

*« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »*

Père Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement international ATD Quart Monde

La Journée mondiale du refus de la misère est l'occasion de rappeler que la grande pauvreté et l'exclusion sociale **au Luxembourg et dans le monde** sont des injustices inadmissibles. C'est dans cet esprit Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration, manifestent leur soutien à cette journée .

### **Pour une globalisation de la solidarité**

Jean-Louis Schiltz  
Ministre de la Coopération  
et de l'Action humanitaire

La journée du 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère, met en exergue le fait que la lutte contre la pauvreté ne souffre aucun répit. Ni à l'intérieur de nos frontières – et c'est ici que je voudrais rendre aujourd'hui hommage à l'action d'ATD Quart Monde – ni au-delà de nos frontières, les deux actions étant d'ailleurs parfaitement complémentaires.

La solidarité ne doit et ne peut pas s'arrêter aux frontières des différents territoires nationaux. La solidarité doit être globale, il faut la globaliser. Politique sociale au niveau national et politique de coopération au niveau international vont en effet de pair et l'inaction au niveau international aujourd'hui coûtera très cher demain: les situations de pauvreté vont de pair avec l'instabilité politique, l'insécurité alimentaire, les épidémies, les maladies, le manque de protection vis-à-vis de l'impact du changement climatique, etc, etc.

Or, comme l'a dit l'ancien Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan, nous sommes la première génération pour laquelle l'éradication de la pauvreté absolue est à portée de main. Des engagements concrets ont été pris à cet égard en l'an 2000 pour éradiquer la pauvreté de par le monde. Ceci a été fait dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les pays membres des Nations Unies se sont ainsi engagés en particulier à réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde jusqu'en 2015. Des indicateurs permettent de suivre les progrès accomplis en vue d'atteindre les différents objectifs définis à l'époque.

Aujourd'hui, à l'heure des bilans à mi-parcours, force est de constater que beaucoup reste à faire, surtout dans les pays de l'Afrique sub-saharienne.

Il y a certes aussi quelques bonnes nouvelles. Ainsi, la mortalité infantile est en régression dans la plupart des pays en développement. Deux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise montrent des avancées spectaculaires : le Niger a réussi à réduire la mortalité infantile de plus de 40 pour cent et le Laos de plus de 50 pour cent entre 1990 et 2007. Les deux pays sont sur la bonne voie pour atteindre le quatrième objectif du Millénaire, qui prévoit de réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Mais ces succès ne doivent pas détourner l'attention du travail qui reste à faire.

Voilà pourquoi les pays donateurs et leurs partenaires des pays en développement ont réaffirmé leur engagement pour une plus grande efficacité de leur action au mois de septembre de cette année à Accra au Ghana. Voilà pourquoi les pays membres des Nations Unies devront réaffirmer leurs engagements et relancer leurs efforts en matière de financement du développement à la fin du mois de novembre à Doha au Qatar. Le Luxembourg a répondu présent à Accra et il répondra présent à Doha. Il continuera à œuvrer, ensemble avec d'autres, en vue de la globalisation de la solidarité. Il sait qu'il peut compter dans ce contexte sur les nombreux acteurs de la société civile luxembourgeoise, acteurs dont l'engagement est un engagement exemplaire et sans faille.

## La pauvreté au Luxembourg

Marie-Josée Jacobs  
Ministre de la Famille et de l'Intégration

Il existe plusieurs façons de parler de la pauvreté suivant l'endroit du monde dans lequel on vit. Dans la grande majorité des pays du monde, y compris les Etats-Unis et le Canada, on parle de seuil de pauvreté absolu. Ce seuil se définit par rapport à un panier de consommation minimal, permettant d'assurer des biens de première nécessité. Cette notion est facilement compréhensible, peut être rendue comparable d'un pays à l'autre et adaptée au coût de la vie. Son point faible est qu'il peut y avoir de grandes différences sur le contenu du panier.

De ce fait en Europe, ce seuil a été remplacé par le seuil de risque de pauvreté monétaire. Ce nouveau seuil est une construction statistique, qui se distingue du premier par le fait qu'on compare la situation de fortune des membres d'une communauté. Au Grand-Duché, étant donné la présence d'un grand nombre de salaires élevés, cette construction crée une image ne reflétant pas forcément la pauvreté réelle. C'est un peu comme éclairer un objet avec un projecteur et mesurer l'ombre au lieu de s'intéresser à l'objet lui-même. Seuls les spécialistes peuvent interpréter ces chiffres. Le Gouvernement n'a pas l'intention de s'attaquer aux statistiques, mais de lutter contre la pauvreté bien réelle de personnes qui souffrent. Il convient donc, pour notre pays, de manipuler la notion statistique de pauvreté avec beaucoup de prudence et de circonspection.

Cela ne veut bien-sûr pas dire qu'il n'y a pas de personnes dans le besoin chez nous, même si nous ignorons encore le nombre exact de pauvres (qui n'ont pas accès aux biens et services de première nécessité). Beaucoup d'explications sont avancées selon les sensibilités et préjugés existants. Ici aussi les situations sont loin d'être aussi claires qu'on pourrait le penser. La pauvreté dans notre pays est un phénomène complexe où se rencontrent le faible revenu, l'absence de soutien familial, les incapacités individuelles, la difficulté d'accès à un travail et à un logement adéquat.

Dans une société, où l'étalage outrancier et pathétique de biens de luxe est significatif de la perte des repères moraux les plus élémentaires, il importe de se soucier du sort des personnes qui dignement acceptent pour le salaire minimal des conditions de travail difficiles pour faire vivre leur famille. C'est dans cette cohabitation qu'on comprend l'importance et le pouvoir mobilisateur que peut avoir la notion de pauvreté relative, car elle représente le ressenti des inégalités. Si déjà les personnes aisées de notre société exploitent leur pouvoir afin d'avoir encore un peu plus, il est important que l'Etat reste vigilant pour garantir aux personnes ayant le moins de ressources, la garantie d'un accès aux biens de première nécessité.

Depuis la création d'un revenu minimal garanti en 1986, l'Etat n'a pas relâché ses efforts pour venir en aide aux plus démunis et prévenir les situations de misère. Par le financement d'associations, d'institutions, de services et de secours directs sur le terrain, chaque jour des hommes, des femmes et des enfants sont accompagnés dans des situations de perte de logement, de surendettement, de manque de moyens.

Afin, d'être dans les années à venir encore mieux en mesure de faire face aux difficultés qui menacent les personnes à faible revenu, le Ministère de la Famille et de l'Intégration s'est associé à un projet de recherche européen visant à dénombrer les personnes bénéficiant d'un logement précaire. Une autre recherche confiée au Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Économiques, vise à explorer de façon réaliste et concrète la pauvreté dans notre pays.

En effet, seule une parfaite connaissance de la situation permettra de mettre en place les solutions les plus efficaces. Le projet de loi destiné à réformer les lois de 1846 et de 1897 sur l'aide sociale va également dans ce sens en créant un droit à l'aide sociale et en n'acceptant plus comme une fatalité la misère. Il propose une série de mesures concrètes pour garantir à tout citoyen demeurant dans notre pays des conditions de vie conformes à la dignité humaine. Cette approche est d'autant plus importante, que ce sont les enfants de parents pauvres qui risquent de démarrer avec un gros handicap social dans la vie. Ici aussi, le rôle régulateur des chèques - service doit contribuer à offrir aux enfants de parents démunis, un encadrement leur permettant d'accéder aux mêmes conditions de départ, que tout autre enfant de sa communauté.

Face à la pauvreté, il y a bien sûr l'intervention de l'Etat, mais il y a aussi l'attitude de nous tous. Il convient à chacun d'entre nous d'affronter les inégalités, d'offrir le respect, le partage et le soutien humain aux personnes qui pour une raison ou une autre se retrouvent exclues de notre société pour des raisons financières.